

Des quotas ? Non, de l'hypocrisie !

Category: Droits - libertés

écrit par jmfouquer | 20 mai 2015

Crédit photo:

Liste de 100 mètres de long comprenant le nom de 17306 personnes noyées en tentant de migrer. La liste a été déposée au sol pour que les députés européens soient obligés de marcher dessus en entrant au Parlement.

A la veille de la réunion de la Commission Européenne du 18 mai, qui devait proposer des mesures destinées à faire face à la situation des migrants et demandeurs d'asiles en Méditerranée, Manuel Valls a très fermement et très publiquement pris partie contre l'instauration de « quotas » d'accueil de réfugiés par pays.

Ces propos relèvent tout à la fois de la confusion et de l'hypocrisie. Confusion tout d'abord entre « migrants », « clandestins » et « demandeurs d'asile ».

Il faut donc être clair sur les chiffres. Concernant les demandes d'asile, 626 000 ont été déposées en 2014 au sein de l'Union Européenne, soit 44 % de plus que l'année précédente. 20 % de ces demandeurs étaient syriens. Parmi ces demandes, 32 % ont été déposées en Allemagne, 13 % en Suède, 10 % en France, 10 % en Italie et près de 5 % au Royaume Uni. Pour l'ensemble de la Communauté Européenne, 45 % des décisions ont été positives, en France seulement 21,7 % contre 42 % en Allemagne, 58,5 % en Italie et 76,8 % en Suède. Mais, pour Manuel Valls, « la France, déjà, a fait beaucoup : ainsi 5000 réfugiés syriens et 4500 irakiens ont été accueillis en France depuis 2012. Nous continuerons à le faire, avec le souci que les efforts soient équitablement répartis ». Est-ce là une réponse raisonnable au rapport publié en février 2015 par le commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe : « Eu égard à l'ampleur sans précédent de la crise humanitaire

des réfugiés syriens, le commissaire considère que les autorités françaises devraient lever tous les obstacles qui empêchent les personnes fuyant le conflit de demander l'asile à la France et accroître leurs efforts afin d'accueillir davantage de réfugiés syriens sur leur territoire » ?

Evidemment non, et ce n'était pas le propos de Manuel Valls, conforté d'ailleurs le mardi 19 mai par François Hollande. Il s'agit pour lui, tout à la fois, de faire barrage à toute décision contraignante de la Commission Européenne, dont le plan d'action devrait être discuté le 15 juin par les ministres de l'Intérieur de la Communauté et de conserver une posture apparemment compassionnelle à la veille des débats du congrès du PS.

La question de l'immigration, des réfugiés, des « clandestins », sera sans doute au centre de toutes les démagogies sécuritaires de la campagne présidentielle de 2017. L'urgence est donc de commencer à positionner le gouvernement, et, au-delà, le PS, sur une ligne qui ne laisse le champ libre ni au sarkozysme recomposé ni au FN ripoliné, dans la surenchère alarmiste de l' « invasion à venir ». Ainsi, on s'échine à tout mélanger, migrants économiques et demandeurs d'asile, on demande tout à la fois « une meilleure répartition des demandeurs d'asile » en refusant les « quotas », sans que l'on sache d'ailleurs comment effectuer cette fameuse répartition.

Alors, hypocrisie que tout cela. Personne, dans les gouvernements européens, ne veut risquer de laisser à Bruxelles un pouvoir de peser sur les politiques d'immigration de chacun des pays et de fixer des règles communes en matière d'asile, qui remettraient en cause à la fois les accords de Schengen et les directives de Dublin qui fixent les modalités d'accueil dans les pays « primo accueillants ». Pas question d'avoir l'air « laxiste », mais pas question, non plus d'avoir l'air de tomber dans les discours outranciers de la droite et de l'extrême-droite. C'est tout l'équilibre, instable, de la position de Valls qui profite de son passage au Festival de Cannes pour faire une escapade à Menton, sous les regards

gourmands d'Eric Ciotti et de Christian Estrosi, pour refuser les « quotas » de la Commission Européenne, pour renforcer les forces de contrôle aux frontières et pour dénoncer les passeurs.

Criminaliser les passeurs et durcir les frontières, c'est bien de cela dont il a été question à la réunion de la Commission Européenne du 18 mai. Plus que jamais, c'est la logique de l'Europe « forteresse » qui s'impose alors que 3419 migrant(e)s sont morts en Méditerranée en 2014, près de deux mille déjà pour l'année 2015. Les seules réponses, après la fin de l'opération humanitaire de la marine italienne « Mare Nostrum » ont été la mise en place de la mission de surveillance Triton, sous la responsabilité de l'Agence Européenne Frontex, dotée de moyens répressifs, et aujourd'hui la discussion autour d'une opération militaire contre les « passeurs lybiens » visant à couler ou saisir les bateaux . On y ajoute la construction ou le renforcement de murs et de clôtures comme à Ceuta , les conditions humiliantes faites aux migrants de Calais, qui mêlent les campements de fortune érigés au pied du mur construit en commun avec la Grande-Bretagne avec les brutalités quotidiennes. Sans oublier le projet de construction d'un mur à la frontière belge, pour isoler un campement Rrom du reste de la population et on aura là la réalité qui se cache derrière les mots, « pas de quotas, mais une meilleure répartition... » de Manuel Valls.

Mais peut-être faudra-t-il comme vient de le proposer l'Italie, repêcher tous les cadavres des noyés de Méditerranée, pour que les gouvernants européens acceptent enfin de discuter et de mettre en œuvre les propositions présentées par les députés du Groupe GUE au Parlement Européen : création de couloirs sécurisés en Méditerranée pour le passage et l'accueil des réfugiés, remise en cause de la Convention de Dublin, unification des critères d'accueil, fin de la traque des sans-papiers comme seule visée politique ?

Mathieu Dargel